

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PEZOU

Mairie – 1, rue du Perche – 41100 PEZOU
☎ 02.54.23.40.69 - 📠 02.54.23.62.40

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-11

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Président.

- Date de convocation : 29.08.2024

PRESENTS : Pierre SOLON, Michelle DAGUET, Annie COTTEREAU, Jacky GAUTHIER, Nelly MAILLER, Hervé COTTEREAU, Nicole SOPENA

ABSENTS EXCUSES:

Jacky COURTEMANCHE a donné pouvoir de vote à M. Jacky GAUTHIER
Philippe JOUBERT a donné pouvoir de vote à M. Hervé COTTEREAU

ABSENTES : Laurence LUSSEAU et Agnès FRADET.

Madame DAGUET est nommée Secrétaire.

OBJET : TARIF REPAS DES AINES

Les membres du Conseil d'Administration décident de fixer le prix du repas à 30 € pour les conjoints de moins de 68 ans, les amis et les personnes extérieures à la commune.

Le CCAS participe à la différence entre le coût de revient du repas et le prix payé par les non ayants droit.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission à la Préfecture de Blois et de sa publication, le 10/10/2024

Le Président :
M. Pierre SOLON



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président : M. Pierre SOLON



La Secrétaire de Séance
Mme Michelle DAGUET

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :
14 OCT. 2024